

COMMENTAIRES DU CREGÎM SUR LE PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020

Bonaventure, 12 mars 2012 - Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, à annoncé le 6 février 2012 la tenue d'une consultation publique afin de permettre à la population de s'exprimer sur les grands enjeux liés aux changements climatiques. La consultation s'est déroulée en ligne du 6 au 27 février 2012. Les informations recueillies lors de cette consultation serviront à l'élaboration du prochain Plan d'action 2012-2020 sur les changements climatiques et de la nouvelle stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques.

Suite à la lecture des documents fournis par le ministère lors de cette consultation, le Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a déposé un mémoire présentant ses commentaires et sa vision du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) 2013-2020 du MDDEP. Le CREGIM y fait plusieurs constats importants. Par exemple ;

- La projection du ministère de 2013-2020 ne prévoit pas de réduction de GES significative pour les secteurs de l'industrie et du transport. Pourtant, ces secteurs constituent à eux seuls la presque totalité de la production québécoise de GES et ils étaient au cœur des efforts de réduction du PACC 2006-2012 avec 57% du budget affecté. **Le CREGÎM est d'avis que le gouvernement doit maintenir cette cible et s'attaquer davantage à la réduction de notre dépendance au pétrole.**
- Suite à la lecture du document de consultation « *État des lieux de la lutte contre les changements climatiques* », on pourrait croire que le Québec tentera, par la réduction de sa dépendance aux importations de pétrole, de diminuer du même coup sa dépendance au pétrole. Par contre, Le CREGÎM voit une nette différence entre diminuer sa dépendance aux importations de pétrole et diminuer sa dépendance au pétrole. Le CREGÎM croit qu'il est contradictoire de penser que le Québec voudrait diminuer sa dépendance au pétrole alors que de l'autre côté, il espère, en plus d'auto suffire à sa propre consommation, exporter une partie des hydrocarbures qu'il produira.
- Finalement, le CREGÎM considère que le PACC 2013-2020 doit prioriser uniquement certains axes de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 puisqu'il y a en a qui peuvent s'avérer incohérent avec la réduction des GES. En outre, le PACC 2013-2020 doit paver la voie à une future Stratégie énergétique pour le Québec.

Pour conclure, le CREGIM souhaite souligner le peu de temps alloué par le ministère pour participer à la consultation publique. Un peu plus de temps aurait été souhaitable afin que les participants amènent de meilleurs commentaires, dignes d'une mûre réflexion.

- 30 -

Source : Marie-Andrée Pichette, agente de communication et de gestion
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
Courriel : marie-andree.cregim@globetrotter.net